

[Texte]

have. But I could certainly give the undertaking that we could follow up with the Privy Council Office, who are not here today, to get a more specific answer to why they felt it was necessary.

• 1610

Mr. Nunziata: I appreciate that, Mr. Chairman, but the concern I have is that once you indicate that statutory authority is necessary in order to give jurisdiction to the force abroad, if the authority is not there and the force is abroad, one can conclude that it is being done illegally.

Mr. Redway: How long has this been in the act, Mr. Minister?

Mr. Beatty: The Commissioner has been around longer than I have. I gather it has been in the act for a long time.

An hon. member: Since 1959.

Mr. Redway: Surely that answers Mr. Nunziata's question. It has been there since 1959. If we have given them the authority that long, then it is just a question of leaving it there or taking it out. We are not changing the status quo. The status quo was established in 1959.

Mr. Nunziata: In reply to my honourable friend opposite, because a law was passed in 1959 does not necessarily mean it was a good law. Our job here today is to determine whether this particular section is appropriate.

Mr. Redway: We are just endorsing your government's law, Mr. Nunziata.

Mr. Nunziata: Is that right? Well, we are endorsing our government's law, then.

Mr. Robinson: It does not really make much difference either way, Mr. Chairman.

Mr. Nunziata: We are all more cautious when dealing with laws passed during the Conservative regimes. I appreciate the fact that the Solicitor General will reply.

The Chairman: Is there any further comment on clause 2?

Clause 2 negatived

Mr. Beatty: I must say, Mr. Chairman, that I never thought that upon becoming Solicitor General I would be happy to see a clause in one of my bills defeated.

The Chairman: That is what keeps us happy around here—a surprise every day. Parliament is a marvel.

Is it the wish of the committee, then, to proceed clause by clause or go back to clause 8 which we were debating at the end of the last meeting?

Mr. Redway: We did leave an item on clause 5, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, we did.

Mr. Redway: I would suggest we deal with that in order.

The Chairman: All right, clause 5 will be called next since we have adopted clauses 1, 3 and 4.

[Traduction]

peux certes vous donner l'assurance que nous pourrions relancer le bureau du Conseil privé, dont les membres ne sont pas ici aujourd'hui, pour savoir plus précisément pourquoi ils jugeaient que c'était nécessaire.

M. Nunziata: Je comprends cela, monsieur le président, mais je me demande si une fois qu'il est indiqué qu'une décision statutaire est requise pour donner compétence à la Gendarmerie à l'étranger, et qu'une telle décision n'a pas été prise et que la Gendarmerie est à l'étranger, on peut en conclure que leur présence est illégale.

M. Redway: Depuis combien de temps cette disposition se trouve-t-elle dans la loi, monsieur le ministre?

M. Beatty: Le commissaire est là depuis plus longtemps que moi. Je crois qu'elle s'y trouve depuis longtemps.

Une voix: Depuis 1959.

M. Redway: Cela répond certainement à la question de monsieur Nunziata. La disposition s'y trouve depuis 1959. Si nous leur avons donné ce pouvoir depuis si longtemps, il s'agit tout simplement de l'y laisser ou de le retirer. Nous ne changeons pas le *statu quo*, établi en 1959.

M. Nunziata: Je répondrai à mon collègue devant moi, que ce n'est pas parce qu'une loi a été adoptée en 1959 qu'il s'agit nécessairement d'une bonne loi. Il nous incombe aujourd'hui de déterminer si cet article en particulier convient.

M. Redway: Nous ne faisons qu'endosser la loi de votre gouvernement, monsieur Nunziata.

M. Nunziata: Vraiment? Nous endossons alors la loi de notre gouvernement.

M. Robinson: D'une façon ou d'une autre, monsieur le président, cela ne fait pas une grande différence.

M. Nunziata: Nous sommes tous plus prudents lorsqu'il s'agit de lois adoptées pendant les régimes conservateurs. J'apprécie le fait que le solliciteur général réponde.

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires sur l'article 2?

Article 2 rejeté

M. Beatty: Je dois dire, monsieur le président, que je n'ai jamais pensé en devenant solliciteur général que je serais heureux de voir un article de l'un de mes projets de loi défait.

Le président: C'est ce qui nous rend heureux ici—une surprise chaque jour. Le Parlement est une merveille.

Le Comité souhaite-t-il alors procéder article par article ou revenir à l'article 8 dont nous discutons à la fin de la dernière réunion?

M. Redway: Nous avons laissé une question de côté à l'article 5, monsieur le président.

Le président: Oui, en effet.

M. Redway: Je suggérerais que nous procédions par ordre.

Le président: Très bien, l'article 5 sera mis en délibération après étant donné que nous avons adopté les articles 1, 3 et 4.